

Valergues Les élus municipaux ont repris le chemin de la mairie

Comme les écoliers du village, ils ont fait leur rentrée ce lundi 4 septembre.

Le conseil municipal de la rentrée s'est déroulé lundi 4 septembre dans la salle du conseil de la mairie. Tous les points à l'ordre du jour ont été adoptés.

Une consultation est en cours concernant le choix du nouveau prestataire qui assurera l'entretien de ce bâtiment public. Rapport de gestion, bilan, compte de résultat année 2016 de la société publique locale l'Or Aménagement : le document complet de l'exercice 2016 permettant à la collectivité d'exercer son droit de contrôle est soumis à l'approbation du conseil municipal (deux abstentions).



■ Pour les conseillers aussi, c'est l'heure de se remettre au travail après la trêve estivale.

Vers une extension du restaurant scolaire

Le conseil municipal a autorisé le maire à donner mandat au CDG34 (centre de gestion) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque de santé et de prévoyance.

En partenariat avec l'agglomération du Pays de l'Or et la commune de Lansargues, il a été décidé de rénover le chemin de Sommières. L'agglomération apportera un finan-

cement par fonds de concours. Pour atténuer le coût, il a été décidé de solliciter l'aide du conseil départemental.

Le conseil municipal avait accepté, le 6 juillet 2016, le plan prévisionnel pour les travaux d'enfouissement de réseaux de l'avenue des Pins. Hérault Énergies a communiqué le plan de financement définitif des travaux. Le total de l'opération s'élève à 186 060,43 € TTC. Dépense prévisionnelle pour la com-

mune : 112 417,40 €. Recettes ultérieures : subvention Hérault Énergie sur EP : 20 000 €. Acquisition parcelles C104 + C106 + C66 + C529 La Garrigue.

Une pré-étude de l'extension du restaurant scolaire a été réalisée par un architecte et va servir de base pour effectuer les demandes de subvention à l'État (DETR) et au conseil départemental.

Les élus ont également voté les nouveaux tarifs du columbarium : concession de 15 ans

renouvelable, deux places : 300 €, trois places : 400 €, quatre places : 500 €. Concession de 40 ans renouvelable : deux places : 600 € ; trois places : 850 € ; quatre places : 1 100 €. Concession à perpétuité : deux places : 800 € ; trois places : 1 200 € ; quatre places : 1 600 €. L'accès au jardin du souvenir, pour la dispersion des cendres, demeure libre et gratuit. Enfin, une convention secours fête 2017 a été signée avec l'Unass (union nationale des sauveteurs secouristes).